

Délibération n° 2019-378

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC L'ASSOCIATION A.A.P.I.S.E

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	53
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 27 novembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 21 novembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-378

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à M. Téli-Justin GNADRE

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à Mme. Patricia VINCENT

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Pierre OLLIER

M. Christian PAGE donne pouvoir à M. François HILLION

M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Michel ROUYER

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES
ORIENTATIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC L'ASSOCIATION
A.A.P.I.S.E**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Mme. Françoise MARHUENDA.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, version consolidée du 21 novembre 2016 ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

VU le décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation et d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico sociaux ;

VU la délibération n°2002-02-0012 du Conseil départemental du 16 décembre 2002 portant adoption du premier schéma départemental de la prévention spécialisée ;

VU Le schéma de développement social du 17 décembre 2012 ;

VU la délibération n°2015-00-0007 du Conseil départemental du 22 juin 2015 donnant délégation à la Commission permanente pour les décisions portant sur les crédits de subvention, participation et contribution financière inscrits au budget départemental, et le cas échéant, approbation des conventions correspondantes et de leurs avenants ;

VU Le schéma départemental de l'enfance et des familles du 27 mars 2017 ;

VU la délibération n°2017-03-0008 du Conseil départemental du 27 mars 2017 portant adoption des nouvelles orientations départementales relatives à la prévention spécialisée ;

Délibération n° 2019-378

VU la délibération n°2017-152 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 portant notamment sur la prise de compétence supplémentaire « prévention spécialisée » ;

VU la délibération n°2018-SOLI-006 de la Commission permanente du Conseil départemental du 15 janvier 2018 relative aux conventions d'objectifs et de moyens 2018-2020 conclues avec l'ensemble des associations de prévention spécialisée ;

VU l'arrêté portant transfert de l'autorisation du service de prévention spécialisée détenue par les associations le Phare Prévention et Inter' Val à l'association d'appui à la participation, à l'inclusion sociale et environnementale (A.A.P.I.S.E) ;

VU le traité de fusion-absorption en date du 11 octobre 2019 entre A.A.P.I.S.E, Inter 'Val et le Phare Prévention dont l'objet est de favoriser l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation d'accès à l'autonomie, de protection, et de participation des personnes, l'association contribue à promouvoir par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société ;

CONSIDERANT que la prévention spécialisée est une forme originale d'action éducative développée auprès des jeunes dans leur milieu de vie. Elle s'adresse plus particulièrement à des jeunes en souffrances dont les relations sociales et familiales sont fragiles, conflictuelles ou inexistantes.

CONSIDERANT qu'inscrite dans le projet social du département ainsi que du projet de territoire de la communauté d'agglomération, la prévention spécialisée se situe au carrefour des politiques jeunesse, éducatives, de l'enfance, des familles, d'insertion, de développement social et de politique de la ville.

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 5 « Politique de la ville, Santé, Affaires Sociales » du lundi 18 novembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'association A.A.P.I.S.E pour l'année 2020 ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
3. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020, fonction, chapitre et article nécessaire.

Fait et délibéré le mercredi 27 novembre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2019-378

ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191127-lmc127529-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/12/19

- Affichée / Publiée le *11 décembre 2019*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.